

Rupture du pacte d'actionnaires et franchissement de seuil

Lors de leur entrée au capital en mai 2000, un pacte d'actionnaires impliquant en particulier une action de concert avait été conclu entre un groupe d'investisseurs composé de SBS, ETV Beteiligungs et Atila Ventures Holding BV d'une part, et Monsieur Joseph Felfeli, PDG et actionnaire majoritaire d'ACTEOS d'autre part. Ce pacte détenait collectivement 75% des actions et 87% des droits de vote. Ayant été informé de la vente par Atila Ventures Holding BV de l'ensemble de ses titres, Monsieur Felfeli constate la rupture du pacte et en prend acte.

La vente de ses actions par ATILA et la fin de cette action de concert ont entraîné, de manière passive, un franchissement à la baisse du seuil de détention des deux tiers du capital par les signataires du concert, Monsieur FEFELI conservant toujours près de 57 % du capital d'ACTEOS et 67 % des droits de vote.

WWW.acteos.com

ACTEOS

Hubert de Candé – 03 20 11 44 57

ACTIFIN, communication financière

Stéphane Ruiz – 01 56 88 11 11 – sruiz@actifin.fr

Code ISIN : FR0000076861

Reuters : DTNC.LN – DATASTREAM : DATA

Coté au Compartiment C de l'Eurolist, Acteos est un éditeur et intégrateur de solutions dédiées au Supply Chain Management. Présent en France et en Allemagne, Acteos poursuit aujourd'hui une stratégie offensive combinant déploiement commercial et internationalisation.